26/01 2021

POUR NOS SALAIRES, EN GRÈVE !

NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, EN GRÈVE !

ET POUR NOS POSTES ! EN GRÈVE !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !

Depuis plusieurs décennies, la fonction publique subit des logiques managériales qui participent à son affaiblissement, voire qui visent sa destruction. Les fonctionnaires ne sont plus considérés comme étant un atout bénéfique mais comme un coût qu'il faut limiter pour éviter la dette publique. Dans cette logique, de nombreux postes ont été supprimés. Rappelons que la fonction publique n'a pas vocation à être rentable, mais à rendre un service aux usagers. Les services publics sont les biens communs de notre société. Ces attaques successives ont un impact direct sur nos conditions de rémunération, de travail et sur la qualité d'accueil des usagers.

Grenelle de l'éducation ? Circulez… CE N'EST PAS POUR LES ADMINISTRATIFS !

Ces dernières années, il n'est pas rare qu'un ministre cherche à marquer son mandat avec un « *grenelle* ». Ce mot un peu galvaudé a été utilisé dans le cadre du grenelle de l'emploi où celui plus connu de l'environnement en 2007. C'est donc le tour de Jean-Michel Blanquer de proposer son propre grenelle, celui de l'éducation.

Premier raté, ce grenelle ne parle pas que de revalorisation salariale. En réalité, ces revalorisations concernent une minorité de personnels et sont conditionnées en grande partie par des discussions sur la transformation du métier, notamment du métier d'enseignant.

Est-il nécessaire de préciser que, bien que le ministère reconnaisse que les rémunérations des personnels administratifs de l'Éducation Nationale sont en décrochage par rapport aux personnels des autres ministères, aucune enveloppe n'est allouée à la correction de cette inégalité ? Dans ce grenelle, les personnels administratifs sont laissés pour compte. Une fois de plus, nous sommes les grands oubliés des discussions ministérielles.

Et pourtant, il y aurait tant de choses à dire…

L'enquête lancée par le collectif administratif de la CGT Educ'Action Créteil début 2020 met en lumière des conditions de travail détériorées pour une bonne partie d'entre nous. Dans un premier temps, l'obligation légale d'avoir une fiche de poste ne semble pas respectée (70% des répondants).

la cgt
ÉDUC' ACTION
académie de Créteil

Contact : 93@cgteduccreteil.org / 94@cgteduccreteil.org / 77@cgteduccreteil.org

Cette situation laisse les personnels administratifs seuls face aux décisions arbitraires de leur chef de service sur l'organisation de leur travail quotidien, vu que leurs missions ne sont listées nulle part. De nombreux collègues ont le sentiment de faire régulièrement un travail qui n'est pas le leur : infirmière de fortune, surveillant, etc., sans compter la tendance à mettre sur le dos des personnels administratifs toutes les nouvelles tâches qu'on impose aux établissements scolaires. Il faut dire que nos relations directes avec nos supérieurs hiérarchiques, qui sont aussi ceux qui nous évaluent lors des entretiens professionnels, permettent difficilement de refuser ces nouvelles missions.

Pour la CGT Educ'Action Créteil, il est nécessaire de mettre en place des fiches de poste académique afin d'éviter la délégation des tâches en fonction des configurations à géométrie variables des établissements et des services. Ceci d'autant plus que la moitié de nos collègues (55% des répondants) estiment faire des missions qui ne relèvent pas de leur catégorie d'emploi.

Travail supplémentaire, défaillance de notre employeur et absence de reconnaissance !

L'accroissement des missions sont la conséquence d'un service public de l'éducation exsangue qui fonctionne essentiellement sur la bonne volonté des personnels, faute de recrutement. La moitié des collègues dépassent les 1607 heures annuelles sans rattrapage, ni compensation financière. L'Éducation Nationale dans l'académie de Créteil fonctionne grâce au travail gratuit des fonctionnaires !

La baisse des effectifs de personnel au niveau national (-513 depuis l'élection d'Emmanuel Macron !) et la faible augmentation dans notre académie (qui est loin de suivre l'augmentation du nombre d'élèves) ne permettent plus le remplacement des collègues absents. Cette défaillance de notre employeur est une source d'augmentation de notre charge de travail pour laquelle aucune reconnaissance n'est généralement donnée.

Enfin, toutes catégories confondues, les personnels s'estiment mal rémunérés et non reconnus dans leur travail. Le ministère ne prévoit aucune solution dans les discussions récentes. Les collègues, quant à eux, ont une revendication claire : 350€ mensuel d'augmentation pour toutes et tous maintenant !

Et si on faisait notre Grenelle ?

Ces difficultés que nous rencontrons quotidiennement ne sont pas le fait des personnels. Cette situation crée un malaise collectif dont la responsabilité incombe à notre employeur ! Au vu du contexte dans lequel nous exerçons, il ne serait pas absurde de faire un réel Grenelle des personnels de l'éducation nationale. Pour rappel, la bonne recette d'un Grenelle c'est 7 millions de grévistes, 35% d'augmentation du SMIG (ancien SMIC) et 10% d'augmentation en moyenne de l'ensemble des salaires. Exigeons :

- ***l'augmentation des rémunérations*** de 350€ par mois ;
- le recrutement des personnels en nombre suffisant pour permettre les remplacements dans les services et les EPLE et, à terme, la ***réduction du temps de travail à 32 heures*** pour prendre en compte la pénibilité associée à notre travail (accueil en continu, semaine de 40 heures, etc.) ;
- l'organisation du télétravail pour permettre ***la protection de toutes et tous***. Le rectorat et les chefs d'établissement/de service doivent prendre leurs responsabilités et organiser le télétravail des agents !

Le 26 janvier et le 4 février, mobilisons-nous pour nos conditions de travail et nos salaires !